



# **RAPPORT FINANCIER DU 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2010**

# SOMMAIRE

<b>RAPPORT D'ACTIVITE DU 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2010</b>	<b>3</b>
<b>ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 30 JUIN 2010</b>	<b>5</b>
<b>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE 2010</b>	<b>43</b>
<b>ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL</b>	<b>46</b>

## RAPPORT D'ACTIVITE DU 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2010

### EVOLUTION DE PERIMETRE

Le premier semestre 2010 a été marqué par la cession de l'activité immobilière de BNP Paribas Personal Finance (PF) en Italie à BNL, par la cession de la filiale Monabanq au groupe Crédit Mutuel, et en Belgique par la signature d'un engagement de cession de Personal Finance Belgium à Apax Partners SA, hors activité immobilière destinée à être cédée à Fortis Bank SA.

Au-delà de ces opérations, il est à noter que la comparaison du premier semestre 2010 avec le premier semestre 2009 est impactée par un effet périmètre important, le passage du groupe Findomestic en décembre 2009 d'intégration proportionnelle à intégration globale dans les comptes consolidés suite à sa prise de contrôle par PF.

### ACTIVITE <sup>(1)</sup>

L'environnement économique de PF, bien que mieux orienté, demeure difficile au premier semestre 2010 avec dans l'ensemble des pays de présence du Groupe une croissance relativement faible et un chômage qui reste à des niveaux élevés.

Néanmoins, PF constate un redémarrage de son activité puisque sa production nouvelle affiche une progression de 17% par rapport au premier semestre 2009. Cette progression est particulièrement marquée sur le crédit immobilier. En effet, si l'activité de crédit à la consommation enregistre une hausse de 4%, dans le même temps le crédit immobilier progresse lui de 79 %.

Cette tendance positive de la production est quasiment générale sur l'ensemble des zones géographiques du Groupe, avec une progression notable de l'Europe du Nord et de l'Amérique Latine. Ce redémarrage d'activité s'est réalisé avec un risque à la production bien maîtrisé.

La reprise de la production nouvelle ne se traduit que de façon partielle dans l'évolution des encours de crédit du fait de la baisse de production enregistrée en 2009. Les encours fin de mois progressent toutefois de 4 % par rapport au premier semestre 2009.

(1) une fois retraitée du passage en intégration globale de Findomestic et des autres effets périmètre du groupe évoqués précédemment

## **RESULTATS**

Le PNB est en croissance de 16 % sur le premier semestre 2010, à 2 404 millions d'euros. Cette évolution s'explique en partie par l'effet périmètre consécutif à la montée en capital dans le groupe Findomestic, en partie par la croissance des encours et en partie par un contexte de taux qui demeure favorable.

Dans le même temps, les frais de gestion progressent de 12%. Cette progression intègre en particulier les effets de la relance des dépenses marketing et commerciales décidée en 2010. Le résultat brut d'exploitation ressort en progression de 19 % à 1 291 millions d'euros.

Les actions menées par PF sur son PNB et ses frais de gestion continuent de porter leurs fruits puisque le coefficient d'exploitation s'améliore de 1,5 point, passant de 47,8% à 46,3%.

Le coût du risque enregistre quant à lui une hausse de 13 % par rapport au premier semestre 2009 à 985 millions d'euros. Retraité de l'effet Findomestic, le semestre ressort encore en très légère augmentation, mais la tendance enregistrée depuis maintenant deux trimestres est à l'amorce d'une décrue du coût du risque. La bonne performance du résultat brut d'exploitation absorbe largement la hausse du coût du risque et permet au résultat d'exploitation d'enregistrer une hausse par rapport à 2009 de 47 % à 306 millions d'euros.

Après prise en compte d'un résultat des sociétés mises en équivalence de 32 millions d'euros, de pertes nettes sur autres actifs immobilisés de 53 millions d'euros et d'un impôt sur les bénéfices de 114 millions d'euros, PF enregistre sur le premier semestre 2010 un résultat net après impôt de 172 millions d'euros contre 161 millions d'euros au premier semestre 2009.

## **PERSPECTIVES**

Les perspectives du second semestre demeurent incertaines compte-tenu des prévisions économiques et financières mondiales.

Dans ce contexte, PF poursuivra sa stratégie de croissance et d'industrialisation en maintenant une politique de stricte maîtrise du risque.

## **EVENEMENTS POST-CLÔTURE**

Néant



# **ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

---

**Premier semestre 2010**

# SOMMAIRE

<b>ETATS FINANCIERS CONSOLIDES</b>	
<b>COMPTE DE RESULTAT DU PREMIER SEMESTRE 2010</b>	<b>7</b>
<b>ETAT DU RESULTAT NET ET DES VARIATIONS D'ACTIFS ET PASSIFS COMPTABILISEES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>	<b>8</b>
<b>BILAN AU 30 JUI 2010</b>	<b>9</b>
<b>TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES DU 1ER JANVIER 2009 AU 30 JUI 2010</b>	<b>10</b>
<b>TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE RELATIFS AU PREMIER SEMESTRE 2010</b>	<b>12</b>
<b>NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS</b>	
<b>1. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE</b>	<b>13</b>
1.a Normes comptables applicables	13
1.b Principes de consolidation	13
1.c Actifs et passifs financiers	17
1.d Immobilisations	26
1.e Contrats de location	27
1.f Actifs non courants détenus en vue de la vente	29
1.g Avantages bénéficiant au personnel	29
1.h Paiement à base d'actions	31
1.i Provisions de passif	32
1.j Impôt courant et différé	32
1.k Tableau des flux de trésorerie	33
1.l Utilisation d'estimations dans la préparation des Etats Financiers	33
<b>2. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DU PREMIER SEMESTRE 2010</b>	<b>34</b>
2.a Marge d'intérêts	34
2.b Commissions	35
2.c Produits et charges des autres activités	35
2.d Coût du risque	35
2.e Gains ou pertes nets sur autres actifs immobilisés	35
2.f Impôt sur les bénéfices	36
<b>3. INFORMATIONS SECTORIELLES</b>	<b>37</b>
<b>4. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b>	<b>38</b>
4.a Evolution du capital et resultat par action	38
4.b Périmètre de consolidation	39
4.c Regroupement d'entreprises	42

# ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

établis selon les Normes comptables IFRS adoptées par l'Union Européenne

Les états financiers consolidés du Groupe BNP Paribas Personal Finance sont présentés au titre des premiers semestres 2010 et 2009. Il est précisé que le premier semestre 2009 est consultable dans le rapport financier semestriel 2009, disponible sur le site des Journaux Officiels (site d'informations réglementées définie par le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, [www.info-financiere.fr](http://www.info-financiere.fr)).

## COMPTE DE RESULTAT DU PREMIER SEMESTRE 2010

En millions d'euros,	Notes	1er semestre 2010	1er semestre 2009
Intérêts et produits assimilés	2.a	3 202	3 180
Intérêts et charges assimilées	2.a	(1 331)	(1 632)
Commissions (produits)	2.b	600	553
Commissions (charges)	2.b	(106)	(80)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat		(7)	4
Gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente		2	4
Produits des autres activités	2.c	99	96
Charges des autres activités	2.c	(55)	(50)
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>2 404</b>	<b>2 075</b>
Charges générales d'exploitation		(1 062)	(953)
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles		(51)	(39)
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>1 291</b>	<b>1 083</b>
Coût du risque	2.d	(985)	(874)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>306</b>	<b>209</b>
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		32	33
Gains ou pertes nets sur autres actifs immobilisés	2.e	(53)	12
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>		<b>285</b>	<b>254</b>
Impôt sur les bénéfices	2.f	(114)	(93)
<b>RESULTAT NET</b>		<b>172</b>	<b>161</b>
dont intérêts minoritaires		33	4
<b>RESULTAT NET, PART DU GROUPE</b>		<b>139</b>	<b>157</b>
Résultat par action		2,14	2,42
Résultat dilué par action		2,14	2,42

# ETAT DU RESULTAT NET ET DES VARIATIONS D'ACTIFS ET PASSIFS COMPTABILISEES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros,	1er semestre 2010	1er semestre 2009
Résultat net	172	161
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	115	107
- Eléments relatifs aux variations de parités monétaires	96	84
- Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente	7	2
- Variations de valeur différées des instruments dérivés de couverture	(3)	10
- Eléments relatifs aux sociétés mises en équivalence	15	11
Total cumulé	287	268
- Part du groupe	253	264
- Part des minoritaires	33	4



# BILAN AU 30 JUIN 2010

En millions d'euros	30 juin 2010	31 décembre 2009
<b>ACTIF</b>		
Caisse, banques centrales, CCP	68	76
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	45	2
Instruments financiers dérivés de couverture	60	96
Actifs financiers disponibles à la vente	1 955	2 231
Prêts et créances sur les établissements de crédit	13 804	11 545
Prêts et créances sur la clientèle	73 279	75 959
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	86	66
Actifs d'impôts courants et différés	786	732
Comptes de régularisation et actifs divers	1 054	1 112
Participations dans les entreprises mises en équivalence	545	518
Immobilisations corporelles	298	314
Immobilisations incorporelles	309	312
Ecarts d'acquisition	2 176	2 116
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>94 465</b>	<b>95 079</b>
<b>DETTES</b>		
Banques centrales, CCP	-	-
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	16	8
Instruments financiers dérivés de couverture	223	202
Dettes envers les établissements de crédit	75 526	76 181
Dettes envers la clientèle	884	808
Dettes représentées par un titre	8 106	8 249
Passifs d'impôts courants et différés	113	160
Comptes de régularisation et passifs divers	1 688	1 717
Provisions pour risques et charges	199	141
Dettes subordonnées	1 190	1 225
<b>Total Dettes</b>	<b>87 945</b>	<b>88 691</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
<i>Capital et réserves liées</i>	<i>2 982</i>	<i>2 982</i>
<i>Réserves consolidées</i>	<i>2 611</i>	<i>2 568</i>
<i>Résultat de l'exercice, part du groupe</i>	<i>139</i>	<i>295</i>
Total capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du Groupe	5 732	5 845
Pertes et gains latents ou différés	188	74
<b>Total Part du groupe</b>	<b>5 920</b>	<b>5 919</b>
Réserves et résultat des minoritaires	600	473
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		(4)
<b>Total intérêts minoritaires</b>	<b>600</b>	<b>469</b>
<b>Total Capitaux Propres Consolidés</b>	<b>6 520</b>	<b>6 388</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>94 465</b>	<b>95 079</b>

# TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES DU 1ER JANVIER 2009 AU 30 JUIN 2010

Part du groupe en millions d'euros	Capital et réserves				Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres			Total capitaux propres
	Actions ordinaires et réserves liées nettes de titres autodétenus	Actions de préférence, TSSDI et réserves liées	Réserves non distribuées	Total Capital et réserves	Parités monétaires	Actifs financiers disponibles à la vente	Instruments dérivés de couverture	
Capital et réserves au 31 décembre 2008	2 982	-	2 631	5 613	(72)	7	(43)	5 505
<b>Affectation du résultat de l'exercice 2008</b>				-				-
Augmentations de capital et émissions				-				-
Réductions de capital et remboursements				-				-
Opérations résultant de plans de paiement en actions			2	2				2
Acomptes distribués sur le résultat de l'exercice				-				-
Autres variations				-				-
<b>Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres</b>					97	2	7	106
<b>Résultat net du premier semestre 2009</b>			157	157				157
Capital et réserves au 30 juin 2009	2 982	-	2 790	5 772	25	9	(36)	5 770
Augmentations de capital et émissions				-				-
Réductions de capital et remboursements				-				-
Opérations résultant de plans de paiement en actions				-				-
Acomptes distribués sur le résultat de l'exercice				-				-
Autres variations			(65)	(65)				(65)
<b>Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres</b>					60	(8)	24	76
<b>Résultat net du deuxième semestre 2009</b>			138	138				138
Capital et réserves au 31 décembre 2009	2 982	-	2 863	5 845	85	1	(12)	5 919
<b>Affectation du résultat de l'exercice 2009</b>			(271)	(271)				(271)
Augmentations de capital et émissions				-				-
Réductions de capital et remboursements				-				-
Opérations résultant de plans de paiement en actions				-				-
Acomptes distribués sur le résultat de l'exercice				-				-
Autres variations			18	18				18
<b>Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres</b>					112	7	(4)	115
<b>Résultat du premier semestre 2010</b>			139	139				139
Capital et réserves au 30 juin 2010	2 982	-	2 749	5 731	197	8	(16)	5 920

## Intérêts minoritaires

en millions d'euros	Capital et réserves	Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres	Total capitaux propres
<b>Capital et réserves au 31 décembre 2008</b>	175	-	175
<b>Affectation du résultat de l'exercice 2008</b>	(4)		(4)
Rémunération des preferred shares	(4)		(4)
Acomptes distribués sur le résultat de l'exercice	-		-
Autres opérations affectant les actionnaires minoritaires	-		-
Autres variations	4		4
<b>Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres</b>	-		-
<b>Résultat net du premier semestre 2009</b>	4		4
<b>Capital et réserves au 30 juin 2009</b>	175	-	175
<b>Affectation du résultat de l'exercice 2008</b>	1		1
Rémunération des preferred shares	(1)		(1)
Acomptes distribués sur le résultat de l'exercice			-
Autres opérations affectant les actionnaires minoritaires			-
Autres variations	283		283
<b>Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres</b>		(4)	(4)
<b>Résultat net du deuxième semestre 2009</b>	15		15
<b>Capital et réserves au 31 décembre 2009</b>	473	(4)	469
<b>Affectation du résultat de l'exercice 2009</b>	(2)		(2)
Rémunération des preferred shares	(4)		(4)
Acomptes distribués sur le résultat de l'exercice			-
Autres opérations affectant les actionnaires minoritaires			-
Autres variations	104		104
<b>Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres</b>			-
<b>Résultat net du premier semestre 2010</b>	33		33
<b>Capital et réserves au 30 juin 2010</b>	604	(4)	600

# TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE RELATIFS AU PREMIER SEMESTRE 2010

En millions d'euros	1er semestre 2010	1er semestre 2009
Résultat avant impôts	285	254
<b>Eléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et autres ajustements hors résultat</b>	<b>1 083</b>	<b>1 080</b>
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	69	58
Dotations nettes (reprises) aux provisions des autres immobilisations et dépréciation (produits) des écarts d'acquisition	-	(11)
Dotations nettes aux provisions	903	764
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	(32)	(33)
Produits nets des activités d'investissement	-	(26)
Autres mouvements	143	328
<b>Augmentation nette liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>	<b>268</b>	<b>27</b>
Augmentation nette liée aux opérations avec les établissements de crédit	733	411
Diminution nette (augmentation) liée aux opérations avec la clientèle	(557)	172
Augmentation nette (diminution) liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers	336	(406)
Diminution nette liée aux opérations affectant les actifs ou passifs non financiers	(20)	(19)
Impôts versés	(224)	(131)
<b>AUGMENTATION NETTE DE LA TRESORERIE GENEREE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE</b>	<b>1 636</b>	<b>1 361</b>
Augmentation nette (diminution) liée aux actifs financiers et aux participations	38	(64)
Diminution nette liée aux immobilisations corporelles et incorporelles	(36)	(27)
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRESORERIE LIEE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2</b>	<b>(91)</b>
Diminution (augmentation) de trésorerie liée aux opérations réalisées avec les actionnaires	(271)	48
Diminution de trésorerie provenant des autres activités de financement	(1 434)	(882)
<b>DIMINUTION NETTE DE LA TRESORERIE LIEE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>	<b>(1 705)</b>	<b>(834)</b>
<b>EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRESORERIE ET ASSIMILEE</b>	<b>(5)</b>	<b>1</b>
<b>(DIMINUTION) AUGMENTATION NETTE DE LA TRESORERIE</b>	<b>(72)</b>	<b>437</b>
<b>Solde des comptes de trésorerie et assimilée à l'ouverture de la période</b>	<b>516</b>	<b>503</b>
Comptes actifs de caisse, banques centrales et CCP	76	47
Prêts à vue aux établissements de crédit	833	1 035
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	(395)	(579)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée	2	-
<b>Solde des comptes de trésorerie et assimilée à la clôture de la période</b>	<b>444</b>	<b>940</b>
Comptes actifs de caisse, banques centrales et CCP	68	46
Prêts à vue aux établissements de crédit	1 009	1 318
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	(633)	(423)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée	-	(1)
<b>(DIMINUTION) AUGMENTATION DES SOLDES DES COMPTES DE TRESORERIE ET ASSIMILEE</b>	<b>(72)</b>	<b>437</b>

# **NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS**

**établis selon les Normes comptables IFRS adoptées par l'Union Européenne**

## **1. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE**

### **1.a NORMES COMPTABLES APPLICABLES**

Les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS) ont été appliquées aux comptes consolidés à compter du 1er janvier 2005 (date de première application) conformément aux prescriptions énoncées par la norme IFRS 1, « Première application des normes d'information financière internationales », et par les autres normes du référentiel IFRS en tenant compte de la version et des interprétations des normes telles qu'elles ont été adoptées au sein de l'Union européenne, excluant donc certaines dispositions de la norme IAS 39 concernant la comptabilité de couverture.

Le contenu des présents états financiers est conforme à la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire qui prévoit la publication de comptes semestriels condensés.

Dans les comptes consolidés présentés au 30 juin 2010, le Groupe applique les dispositions d'IFRS 3 et IAS 27 révisées relatives respectivement aux regroupements d'entreprises et états financiers consolidés et individuels, publiées le 10 janvier 2008 et adoptées par l'Union Européenne le 3 Juin 2009. L'application de ces normes révisées est prospective et n'a donc aucune incidence sur le traitement comptable des opérations antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

L'entrée en vigueur des autres normes d'application obligatoire à partir du 1er janvier 2010 n'a pas eu d'effet sur les comptes semestriels condensés au 30 juin 2010.

Le Groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne lorsque l'application en 2010 n'est qu'optionnelle.

### **1.b PRINCIPES DE CONSOLIDATION**

#### **1.b.1 PERIMETRE DE CONSOLIDATION**

Les comptes consolidés de BNP Paribas Personal Finance regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe. Une entreprise est présumée présenter un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe dès lors qu'elle ne dépasse pas en contribution dans les comptes consolidés un des seuils suivants : 8 millions d'euros pour le produit net bancaire, 1 million d'euros pour le résultat brut d'exploitation ou le résultat net avant impôt, et 40 millions d'euros pour le total du bilan. Sont également consolidées les entités portant à leur actif des titres de participation de sociétés consolidées.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession.

Enfin, le Groupe consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires (entités « ad hoc »), et ce même en l'absence de lien en capital, dans la mesure où il en exerce en substance le contrôle, au regard des critères suivants :

- les activités de l'entité sont menées pour le compte exclusif du Groupe, de telle sorte que ce dernier en tire des avantages ;
- le Groupe dispose du pouvoir de décision et de gestion afin d'obtenir la majorité des avantages liés aux activités courantes de l'entité. Ce pouvoir se caractérise notamment par la capacité de dissoudre l'entité, d'en changer les statuts ou de s'opposer formellement à leur modification ;
- le Groupe a la capacité d'obtenir la majorité des avantages de l'entité et par conséquent peut être exposé aux risques liés à l'activité de la dite entité. Les avantages peuvent prendre la forme d'un droit à recevoir tout ou partie du résultat, évalué sur une base annuelle, une quote-part d'actif net, à disposer d'un ou plusieurs actifs ou à bénéficier de la majorité des actifs résiduels en cas de liquidation ;
- le Groupe conserve la majorité des risques pris par l'entité afin d'en retirer un avantage ; tel peut être le cas si le Groupe reste exposé aux premières pertes du portefeuille d'actifs logé dans l'entité.

### **1.b.2 METHODES DE CONSOLIDATION**

Les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités. Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque le Groupe BNP Paribas Personal Finance détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale ; il est attesté lorsque le Groupe dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

La détermination du pourcentage de contrôle prend en compte les droits de vote potentiels qui donnent accès à des droits de vote complémentaires, dès lors qu'ils sont immédiatement exerçables ou convertibles.

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le Groupe possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles stratégiques liées à l'activité nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le Groupe y exerce une influence notable effective. Tel est le cas des sociétés développées en partenariat avec d'autres groupes dans lesquelles le Groupe BNP Paribas Personal Finance participe aux décisions stratégiques de l'entreprise associée en étant représenté dans les organes de direction, exerce une influence sur la gestion opérationnelle de l'entreprise associée par la mise à disposition de systèmes de gestion ou d'aide à la décision, et apporte sa collaboration technique au développement de cette entreprise.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée. L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence ».

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, le groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entreprise associée sont

provisionnées uniquement lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise.

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres. La détermination des intérêts minoritaires tient compte le cas échéant des actions préférentielles cumulatives en circulation émises par les filiales et classées comme des instruments de capitaux propres, dès lors qu'elles sont détenues par des entreprises hors du Groupe.

Les transactions aboutissant à une perte de contrôle intervenues antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2010 conduisent à la constatation d'un résultat de cession correspondant à la différence entre le prix de cession et la quote-part de capitaux propres cédée. L'application de la norme IAS 27 révisée modifie le traitement des pertes de contrôle intervenant postérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2010 et conduit à réévaluer la quote-part résiduelle éventuellement conservée à sa valeur de marché par la contrepartie du résultat.

Les résultats de cession réalisés sur les titres consolidés sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

### **1.b.3 REGLES DE CONSOLIDATION**

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

- Elimination des opérations réciproques

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié. Les profits et pertes latents compris dans la valeur des actifs disponibles à la vente sont conservés au niveau du Groupe.

- Conversion des comptes en devises étrangères

Les comptes consolidés de BNP Paribas Personal Finance sont établis en euros.

La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période.

La même méthode s'applique aux comptes des filiales du Groupe situées dans des pays dotés d'une économie à caractère hyper-inflationniste, préalablement corrigés des effets de l'inflation au moyen d'indices reflétant les variations générales des prix.

Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan que du résultat, sont portés, pour la part revenant au Groupe dans ses capitaux propres sous la rubrique «Ecart de conversion» et pour la part des tiers sous la rubrique «Intérêts minoritaires». Par application de l'option offerte par la norme IFRS 1, le Groupe a procédé, par transfert aux réserves consolidées, à la mise à zéro de l'ensemble des écarts de conversion en part du Groupe et en Intérêts minoritaires dans le bilan d'ouverture du 1er janvier 2004.

En cas de liquidation ou de cession de tout ou partie de la participation détenue dans l'entreprise étrangère, l'écart de conversion qui figure dans les capitaux propres est réintégré au compte de résultat en totalité ou pour la fraction de son montant afférente à la participation cédée selon que la cession entraîne une perte de contrôle ou non.

#### **1.b.4 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET EVALUATION DES ECARTS D'ACQUISITION**

- **Regroupements d'entreprises réalisés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2010.**

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, les actifs, passifs, et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation dans les normes IFRS, sont comptabilisés à la valeur de marché ou son équivalent, déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés à la valeur de marché nette des coûts de sortie. Le Groupe dispose d'un délai de douze mois à la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

Le coût d'acquisition est égal à la valeur de marché ou son équivalent, à la date d'échange des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ou des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération de regroupement sont inclus dans le coût d'acquisition.

L'écart d'acquisition, ou survalueur, correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part d'intérêt de l'acquéreur dans la valeur de marché ou son équivalent des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à la date d'acquisition. A cette date, cet écart est inscrit à l'actif de l'acquéreur s'il est positif, et est comptabilisé immédiatement en résultat s'il est négatif.

Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de la société acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Lorsqu'un regroupement d'entreprise a été réalisé au moyen de plusieurs transactions d'échange (acquisition par étapes), chaque transaction d'échange est traitée séparément en utilisant le coût de la transaction et les informations sur la valeur de marché des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à chaque transaction pour déterminer le montant de l'écart d'acquisition associé à chaque étape. La variation de valeur de marché des actifs, passifs et passifs éventuels indentifiables correspondant à la quote part déjà détenue est enregistrée en contrepartie des réserves.

Le Groupe BNP Paribas Personal Finance procède régulièrement à un test de dépréciation de l'écart d'acquisition inscrit au bilan consolidé du Métier, lorsqu'apparaît un risque de dépréciation durable et en tout état de cause une fois par an.

En application de l'exception offerte par la norme IFRS 1, les regroupements d'entreprises intervenus avant le 1er janvier 2004 et comptabilisés selon les règles comptables françaises prévalant à l'époque, n'ont pas été retraités selon les principes exposés ci-dessus.



- **Regroupements d'entreprises réalisés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.**

Les règles décrites ci-dessus ont été modifiées par l'adoption de la norme IFRS 3 révisée. Les principales modifications sont les suivantes :

- les passifs éventuels de l'entité acquise ne sont comptabilisés au bilan consolidé que dans la mesure où ils sont représentatifs d'une obligation actuelle (et non plus actuelle ou potentielle comme antérieurement) à la date de prise de contrôle et que leur valeur de marché peut être estimée de façon fiable.
- les coûts directement afférents à l'opération de regroupement constituent une transaction séparée du regroupement et sont enregistrés en résultat.
- les compléments de prix éventuels sont intégrés dans le coût d'acquisition pour leur valeur de marché à la date d'acquisition (et non plus lorsqu'ils sont probables et évaluables de façon fiable comme antérieurement). Postérieurement à la période d'évaluation de 12 mois suivant le regroupement, les variations de valeur des compléments de prix éventuels qualifiés de passifs financiers, sont enregistrées en résultat.
- à la date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle quote-part antérieurement détenue dans cette dernière est réévaluée à sa valeur de marché en contrepartie du compte de résultat. Dans le cas d'une acquisition par étapes, l'écart d'acquisition est donc déterminé par référence à la valeur de marché en date de prise de contrôle et non plus par référence à celle des actifs et passifs acquis à chaque transaction d'échange.

## **1.c ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS**

### **1.c.1 CREDITS**

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché ou son équivalent, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine, et comprend les coûts d'origination directement imputables à l'opération ainsi que certaines commissions perçues analysées comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts, ainsi que les coûts de transaction et commissions inclus dans la valeur initiale des crédits concourent à la formation du résultat de ces opérations sur la durée du crédit calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

### **1.c.2 TITRES**

- Catégories de titres

Les titres détenus par le Groupe peuvent être classés en trois catégories.

- Actifs financiers à la valeur de marché par résultat

La catégorie des « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » comprend :

- les actifs financiers faisant l'objet d'opérations de négoce (opérations dites de transaction),
- les actifs financiers que le Groupe a discrétionnairement choisi de comptabiliser et d'évaluer à la valeur de marché par résultat dès l'origine, conformément à l'option offerte par la norme IAS 39 et dont les conditions sont rappelées au paragraphe 1.c.8.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, les frais des transactions étant directement comptabilisés en compte de résultat. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur valeur de marché et les variations de celle-ci, hors revenus courus des titres à revenu fixe, sont présentées, ainsi que les dividendes des titres à revenu variable et les plus et moins-values de cession réalisées, sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la valeur de marché par résultat » du compte de résultat.

Les revenus perçus sur les titres à revenu fixe classés dans cette catégorie sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

L'évaluation du risque de contrepartie sur ces titres est comprise dans leur valeur de marché.

- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance. Les opérations de couverture du risque de taux d'intérêt éventuellement mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres classés dans cette catégorie sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres ainsi que les frais d'acquisition des titres s'ils sont significatifs. Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

- Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas des trois catégories précédentes.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, frais de transaction inclus lorsque ces derniers sont significatifs. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur valeur de marché et les variations de celle-ci, hors revenus courus, présentées sous une rubrique spécifique des capitaux propres (« gains ou pertes latents ou différés »). Lors de la cession des titres, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés dans l'agrégat « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat. Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans l'agrégat « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » lorsque le droit du Groupe à les recevoir est établi.

- Opérations de pensions et prêts/emprunts de titres

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles le passif correspondant est comptabilisé en « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances », à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres ne donnent pas lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés, à l'exception des cas où les titres empruntés sont ensuite cédés par le Groupe. Dans ce cas, l'obligation de livrer les titres à l'échéance de l'emprunt est matérialisée par un passif financier présenté au bilan sous la rubrique « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

- Date de comptabilisation des opérations sur titres

Les titres en valeur de marché par résultat ou classés en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ou en actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés en date de négociation.

Les opérations de cession temporaire de titres (qu'elles soient comptabilisées à la juste valeur par le résultat, en prêts et créances ou en dettes) ainsi que les ventes de titres empruntés sont comptabilisées initialement en date de règlement livraison.

Ces opérations sont maintenues au bilan jusqu'à l'extinction des droits du Groupe à recevoir les flux qui leur sont attachés ou jusqu'à ce que le Groupe ait transféré substantiellement tous les risques et avantages qui leur sont liés.

### **1.c.3 OPERATIONS EN DEVISES**

Le mode d'enregistrement comptable et d'évaluation du risque de change inhérent aux actifs et aux passifs concourant aux opérations en devises faites par le Groupe dépend du caractère monétaire ou non monétaire de ces actifs et de ces passifs.

- Actifs et passifs monétaires<sup>1</sup> libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

---

<sup>1</sup> Les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et aux passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable.

#### - Actifs non monétaires libellés en devises

Les actifs non monétaires peuvent être comptabilisés au coût historique ou à la valeur de marché. Les actifs non monétaires libellés en devises sont dans le premier cas évalués au cours de change du jour de la transaction et dans le second évalués au cours de change prévalant à la date de clôture.

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et comptabilisés à la valeur de marché (titres à revenu variable) sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » et en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers disponibles à la vente », à moins que l'actif financier ne soit désigné comme élément couvert au titre du risque de change dans une relation de couverture de valeur, les écarts de change étant alors comptabilisés en résultat.

#### **1.c.4 DEPRECIATION DES ACTIFS FINANCIERS**

- Dépréciations sur prêts et créances et sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, provisions sur engagements de financement et de garantie

Des dépréciations sur base individuelle et collective sont constituées sur les crédits et sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou à l'acquisition de l'actif, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée au niveau individuel ou au niveau d'un portefeuille.

Constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants : l'existence d'impayés, la connaissance ou l'observation de toutes autres difficultés financières significatives de la contrepartie, les concessions consenties aux termes des crédits, qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur.

La dépréciation est mesurée comme la différence entre la valeur comptable avant dépréciation et la valeur, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif, des flux futurs estimés recouvrables sur la base d'une approche statistique du risque ou au niveau de chaque dossier en tenant compte des éventuelles garanties.

Les modifications de valeur des actifs ainsi dépréciés sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ». Toute réappréciation postérieure du fait d'une cause objective intervenue après la dépréciation est constatée par le compte de résultat, également dans la rubrique « Coût du risque ». A compter de la dépréciation de l'actif, la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat enregistre la rémunération théorique de la valeur nette comptable de l'actif calculée au taux d'intérêt effectif d'origine utilisé pour actualiser les flux jugés recouvrables.

Les provisions relatives aux engagements de financement et de garantie donnés par le Groupe suivent des principes analogues, en tenant compte pour les engagements de financement de leur probabilité de tirage.

La dépréciation d'un prêt ou d'une créance est le plus souvent enregistrée dans un compte de provision distinct venant réduire la valeur d'origine de la créance enregistrée à l'actif. Les provisions afférentes à un instrument financier enregistré hors-bilan, un engagement de financement ou de garantie, ou encore un litige, sont inscrites au passif. Une créance dépréciée est enregistrée pour tout ou partie en pertes et sa provision reprise à due concurrence de la perte lorsque toutes les voies de recours offertes à BNP Paribas Personal Finance ont été épuisées pour recouvrer les constituants de la créance ainsi que les garanties ou lorsqu'elle a fait l'objet d'un abandon total ou partiel.

- Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente

Les « actifs financiers disponibles à la vente », essentiellement composés de titres, sont dépréciés individuellement par contrepartie du compte de résultat lorsqu'existe une indication objective de dépréciation durable résultant d'un ou plusieurs événements intervenus depuis l'acquisition.

S'agissant des titres à revenu variable cotés sur un marché actif, le dispositif de contrôle permet d'identifier les participations susceptibles d'être dépréciées durablement au moyen des deux critères suivants : la baisse significative du cours en deçà de la valeur d'acquisition ou la durée sur laquelle une moins value latente est observée, afin de procéder à une analyse qualitative complémentaire individuelle. Celle-ci peut conduire à la constitution d'une provision, alors déterminée sur la base du cours coté.

Au-delà des critères d'identification, le Groupe a défini deux critères de dépréciation, l'un fondé sur la baisse significative du cours du titre en considérant comme significative une baisse du cours supérieure à 50 % de la valeur d'acquisition, l'autre fondé sur l'observation d'une moins-value latente sur cinq années consécutives. Cette durée est considérée par le Groupe comme la période nécessaire pour qu'une baisse modérée du cours au dessous du prix de revient puisse être considérée comme n'étant pas seulement l'effet de la volatilité aléatoire inhérente aux marchés boursiers ni de la variation cyclique sur une période de plusieurs années affectant ces marchés mais un phénomène durable justifiant une dépréciation.

Une méthode similaire est appliquée pour les titres non cotés à revenu variable.

Pour les titres à revenu fixe, les critères de dépréciation sont les mêmes que ceux s'appliquant aux dépréciations des prêts et créances au niveau individuel.

La dépréciation d'un titre à revenu variable est enregistrée au sein du produit net bancaire sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » et ne peut être reprise en compte de résultat, le cas échéant, qu'à la date de cession du titre. En outre, toute baisse ultérieure de la valeur de marché constitue une dépréciation reconnue en résultat.

Une dépréciation constituée sur un titre à revenu fixe est enregistrée au sein de la rubrique « Coût du risque » et peut être reprise en compte de résultat lorsque la valeur de marché du titre s'est appréciée du fait d'une cause objective intervenue postérieurement à la dernière dépréciation.

### **1.c.5 DETTES EMISES REPRESENTÉES PAR UN TITRE**

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour la société du Groupe émettrice de ces instruments de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres. Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être contraint à échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les obligations remboursables ou convertibles en actions propres sont considérées comme des instruments hybrides comprenant à la fois une composante dette et une composante capitaux propres, déterminées lors de la comptabilisation initiale de l'opération.

#### **1.c.6 ACTIONS PROPRES ET DERIVES SUR ACTIONS PROPRES**

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société consolidante et de ses filiales consolidées par intégration globale.

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Les actions émises par les filiales du Groupe contrôlées de manière exclusive étant assimilées aux actions émises par la société consolidante, lorsque le Groupe rachète les titres émis par ces filiales, la différence entre le prix d'acquisition et la quote-part d'actif net rachetée est enregistrée dans les réserves consolidées, part du Groupe. De même la valeur de la dette, ainsi que ses variations, représentative d'options de vente consenties, le cas échéant, aux actionnaires minoritaires de ces filiales, est imputée sur les intérêts minoritaires et, à défaut, sur les réserves consolidées, part du Groupe. Tant que ces options ne sont pas exercées, les résultats liés aux intérêts minoritaires sont affectés aux intérêts minoritaires au compte de résultat consolidé. L'incidence d'une baisse du pourcentage d'intérêt du groupe dans une filiale consolidée par intégration globale, est traitée comptablement comme un mouvement des capitaux propres.

Les dérivés sur actions propres, sont considérés, selon leur mode de dénouement :

- soit comme des instruments de capitaux propres si le dénouement se fait par livraison physique d'un nombre fixe d'actions propres contre un montant fixe de trésorerie ou un autre actif financier; ces instruments dérivés ne sont dans ce cas pas réévalués.
- soit comme des dérivés si le dénouement se fait en numéraire ou au choix par la livraison physique d'actions propres ou la remise de numéraire. Les variations de valeur de ces instruments sont dans ce cas enregistrées en résultat.

En outre, si le contrat contient une obligation, même si celle-ci n'est qu'éventuelle, de rachat par BNP Paribas Personal Finance de ses propres actions, la valeur présente de la dette est comptabilisée par la contrepartie des capitaux propres.

#### **1.c.7 INSTRUMENTS DERIVES ET COMPTABILITE DE COUVERTURE**

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en date de négociation pour leur prix de transaction. En date d'arrêt, ils sont réévalués à leur valeur de marché.

- Dérivés détenus à des fins de transaction

Les dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au bilan dans le poste « Actifs et passifs financiers à la valeur de marché par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative. Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

- Dérivés et comptabilité de couverture

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

La couverture de valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe, tant pour des instruments financiers identifiés (titres, émissions, prêts, emprunts) que pour des portefeuilles d'instruments financiers (dépôts à vue et crédits à taux fixe notamment).

La couverture de résultats futurs est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux révisable, y compris leur renouvellement, et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le Groupe établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument ou de la portion d'instrument ou de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, le Groupe évalue, lors de sa mise en place et au minimum trimestriellement, l'efficacité rétrospective et prospective des relations de couverture mises en place. Les tests d'efficacité rétrospectifs ont pour but de s'assurer que le rapport entre les variations effectives de valeur ou de résultat des dérivés de couverture et celles des instruments couverts se situe entre 80% et 125%. Les tests prospectifs ont pour but de s'assurer que les variations de valeur ou de résultat des dérivés attendues sur la durée de vie résiduelle de la couverture compensent de manière adéquate celles des instruments couverts. Concernant les transactions hautement probables, leur caractère s'apprécie notamment au travers de l'existence d'historiques sur des transactions similaires.

En application de la norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne (excluant certaines dispositions concernant la comptabilité de couverture d'un portefeuille), des relations de couverture de valeur du risque de taux d'intérêt sur base de portefeuille d'actifs sont utilisées. Dans ce cadre :

- le risque désigné comme étant couvert est le risque de taux d'intérêt associé à la composante de taux interbancaire inclus dans le taux des opérations commerciales de crédits à la clientèle,
- les instruments réputés couverts correspondent, pour chaque bande de maturité, à une fraction de la position constitutive des impasses associées aux sous-jacents couverts,
- les instruments de couverture sont principalement des swaps de taux simples.
- l'efficacité des couvertures est assurée prospectivement par le fait que tous les dérivés doivent avoir à la date de leur mise en place pour effet de réduire le risque de taux d'intérêt du portefeuille de sous-jacents couverts. Rétrospectivement, ces couvertures doivent être déqualifiées lorsque les sous-jacents qui leur sont spécifiquement associés sur chaque bande de maturité deviennent insuffisants.

Les principes de comptabilisation des dérivés et des instruments couverts dépendent de la stratégie de couverture.

Dans le cas d'une relation de couverture de valeur, les dérivés sont réévalués au bilan à leur valeur de marché par contrepartie du compte de résultat dans le poste « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de

marché par résultat », symétriquement à la réévaluation des instruments couverts pour le risque considéré. Au bilan, la réévaluation de la composante couverte est comptabilisée soit conformément à la classification de l'instrument couvert dans le cas d'une relation de couverture d'actifs ou de passifs identifiés, soit dans le poste « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » dans le cas d'une relation de couverture de portefeuille.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transaction et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. Dans le cas d'instruments de taux d'intérêt identifiés initialement couverts, le montant de réévaluation inscrit au bilan sur ces instruments est amorti au taux d'intérêt effectif sur sa durée de vie résiduelle. Dans le cas de portefeuilles d'instruments de taux d'intérêt initialement couverts en taux, cet ajustement est amorti linéairement sur la période restant à courir par rapport à la durée initiale de la couverture. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan, du fait notamment de remboursements anticipés, ce montant est immédiatement porté au compte de résultat.

Dans le cas d'une relation de couverture de résultats futurs, les dérivés sont réévalués au bilan en valeur de marché en contrepartie d'une ligne spécifique des capitaux propres « Gains et pertes latents ou différés ». Les montants inscrits en capitaux propres pendant la durée de vie de la couverture sont transférés en résultat sous la rubrique « Produits et charges d'intérêts » au fur et à mesure que les éléments de résultat de l'instrument couvert affectent le résultat. Les instruments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement constatés en résultat.

Quelle que soit la stratégie de couverture retenue, l'inefficacité de la couverture est comptabilisée au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les couvertures des investissements nets en devises réalisés dans des filiales et succursales sont comptabilisées de la même façon que les couvertures de résultats futurs. Les gains ou pertes comptabilisés en capitaux propres sont transférés en résultat lors de la cession ou de la liquidation de tout ou partie de l'investissement net. Les instruments de couverture peuvent être des dérivés de change ou tout instrument financier non dérivé.

- Dérivés incorporés

Les dérivés incorporés à des instruments financiers composés sont extraits de la valeur de l'instrument qui les recèlent et comptabilisés séparément en tant qu'instrument dérivé lorsque l'instrument composé n'est pas comptabilisé dans le poste « Actifs et passifs financiers à la valeur de marché par résultat » et lorsque les caractéristiques économiques et les risques de l'instrument dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte.

## **1.c.8 DETERMINATION DE LA VALEUR DE MARCHE**

Les actifs et passifs financiers de la catégorie « valeur de marché par résultat » et les actifs de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » sont évalués et comptabilisés à leur valeur de marché, à la date de première comptabilisation, comme en date d'évaluation ultérieure. Celle-ci correspond au montant pour lequel un actif



pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale. Lors de sa comptabilisation initiale, la valeur d'un instrument financier est normalement le prix de négociation (c'est à dire la valeur de la contrepartie versée ou reçue).

- Instruments traités sur des marchés actifs

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché. Sont ainsi valorisés les titres cotés et les dérivés sur marchés organisés comme les futures et les options.

La majorité des dérivés de gré à gré, swaps, accords de taux futurs, caps, floors et options simples, est traitée sur des marchés actifs. Leur valorisation est opérée par des modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash flows futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation) et fondés sur des prix de marché cotés d'instruments ou de sous-jacents similaires.

La valorisation issue des modèles est ajustée afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit.

Ainsi, à partir des valorisations produites sur la base d'un cours médian de marché, un ajustement de cours permet de valoriser la position nette de chaque instrument financier au cours acheteur pour les positions vendeuses ou au cours vendeur pour les positions acheteuses. Le cours acheteur reflète le prix auquel une contrepartie achèterait l'instrument financier, le cours vendeur reflète le prix auquel une contrepartie vendrait le même instrument.

De même, afin de refléter la qualité de crédit des instruments dérivés, un ajustement pour risque de contrepartie est intégré à la valorisation issue des modèles.

- Instruments traités sur des marchés inactifs

- Cas particulier des actions non cotées

La valeur de marché des actions non cotées est déterminée par comparaison avec une transaction récente portant sur le capital de la société concernée, réalisée avec un tiers indépendant et dans des conditions normales de marché. En l'absence d'une telle référence, la valorisation est opérée, soit à partir de techniques communément utilisées (multiples d'EBIT ou d'EBITDA), soit sur la base de la quote-part d'actif net revenant au groupe calculée à partir des informations disponibles les plus récentes.

### **1.c.9 REVENUS ET CHARGES RELATIFS AUX ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS**

Les revenus et les charges relatifs aux instruments financiers évalués au coût amorti et aux actifs à revenu fixe classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont comptabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux d'actualisation qui assure l'identité entre la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sur la durée de vie de l'instrument financier, ou selon le cas sur une durée de vie plus courte, et le montant inscrit au bilan. Le calcul de ce taux tient compte des commissions reçues ou payées et faisant par nature partie intégrante du taux effectif du contrat, des coûts de transaction et des primes et décotes.

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent. Les commissions considérées comme un complément d'intérêt font partie intégrante du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisées au compte de résultat en « Produits

et charges d'intérêt et assimilés ». Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte, sous la rubrique « Commissions » ainsi que les commissions rémunérant un service continu qui sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions perçues au titre des engagements de garantie financière sont réputées représenter la valeur de marché initiale de l'engagement. Le passif en résultant est ultérieurement amorti sur la durée de l'engagement, en produits de commissions au sein du Produit Net Bancaire.

Les coûts externes directement attribuables à une émission d'actions nouvelles, sont déduits des capitaux propres nets de tout impôt y afférent.

#### **1.c.10 COUT DU RISQUE**

Le coût du risque comprend au titre du risque de crédit les dotations et reprises de provisions pour dépréciation des titres à revenu fixe et des prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit, les dotations et reprises relatives aux engagements de financement et de garantie donnés, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties. Sont également comptabilisées en coût du risque les dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers négociés de gré à gré ainsi que les charges liées aux fraudes et aux litiges inhérents à l'activité de financement.

#### **1.c.11 DECOMPTABILISATION D'ACTIFS OU DE PASSIFS FINANCIERS**

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de cet actif. Si l'ensemble de ces conditions n'est pas réuni, le Groupe maintient l'actif à son bilan et enregistre un passif représentant les obligations nées à l'occasion du transfert de l'actif.

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un passif financier lorsque tout ou partie de ce passif est éteint.

#### **1.c.12 COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS**

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

### **1.d IMMOBILISATIONS**

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour l'immeuble d'exploitation.

Les durées d'amortissement retenues pour les immeubles de bureaux sont 60 ans pour le gros œuvre des immeubles de prestige et les autres immeubles respectivement, 30 ans pour les façades, 20 ans pour les installations générales et techniques et 10 ans pour les agencements.

Les logiciels sont amortis, selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 8 ans pour les développements d'infrastructure et 3 ans ou 5 ans pour les développements essentiellement liés à la production de services rendus à la clientèle.

Les coûts de maintenance des logiciels sont enregistrés en charges au compte de résultat lorsqu'ils sont encourus. En revanche, les dépenses qui participent à l'amélioration des fonctionnalités du logiciel ou contribuent à en allonger sa durée de vie sont portées en augmentation du coût d'acquisition ou de confection initial.

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus ou moins values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les plus ou moins values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

## **1.e CONTRATS DE LOCATION**

Les différentes sociétés du Groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

### **1.e.1 LA SOCIETE DU GROUPE EST LE BAILLEUR DU CONTRAT DE LOCATION :**

Les contrats de location consentis par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

- Contrats de location-financement :

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance. Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les provisions constatées sur ces prêts et créances, qu'il s'agisse de provisions individuelles ou de provisions de portefeuille, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

- Contrats de location simple :

Est un contrat de location simple, un contrat par lequel l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location. L'amortissement du bien s'effectue hors valeur résiduelle tandis que les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location. Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

### **1.e.2 LA SOCIETE DU GROUPE EST LE PRENEUR DU CONTRAT DE LOCATION :**

Les contrats de location conclus par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

- Contrats de location-financement :

Un contrat de location-financement est considéré comme un bien acquis par le preneur et financé par emprunt. L'actif loué est comptabilisé pour sa valeur de marché à l'actif du bilan du preneur ou si celle-ci est inférieure, pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre du contrat de location déterminée au taux d'intérêt

implicite du contrat. En contrepartie, une dette financière d'un montant égal à la valeur de marché de l'immobilisation ou à la valeur actualisée des paiements minimaux est constatée au passif du preneur. Le bien est amorti selon la même méthode que celle applicable aux immobilisations détenues pour compte propre, après avoir déduit de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle. La durée d'utilisation retenue est la durée de vie utile de l'actif. La dette financière est comptabilisée au coût amorti.

- Contrats de location simple :

Le bien n'est pas comptabilisé à l'actif du preneur. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont enregistrés dans le compte de résultat linéairement sur la période de location.

## **1.f ACTIFS NON COURANTS DETENUS EN VUE DE LA VENTE**

Lorsque le Groupe décide de vendre des actifs non courants, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ». Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de vente.

Les actifs concernés cessent d'être amortis. En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles.

## **1.g AVANTAGES BENEFICIAINT AU PERSONNEL**

Les avantages consentis au personnel du groupe sont classés en quatre catégories :

- les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement ;
- les avantages à long terme qui comprennent les congés rémunérés et les primes liées à l'ancienneté, certaines rémunérations différées versées en numéraire ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment en France par les compléments de retraite bancaire, et les primes de fin de carrière, et à l'étranger par des régimes de retraite portés pour certains d'entre eux par des fonds de pension.

- Avantages à court terme

L'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

- Avantages à long terme

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Sont notamment concernées les rémunérations différées de plus de douze mois versées en numéraire et non indexées sur le cours de l'action BNP Paribas, qui sont provisionnées dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent.

La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement tout comme l'effet lié à d'éventuelles modifications de régime.

- Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail résultent de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation par le Groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou de la décision de membres du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

- Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux principes généralement admis, le Groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le Groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation. La valeur des actifs éventuels de couverture est ensuite déduite du montant de l'engagement.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le Groupe prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La mesure de l'obligation résultant d'un régime et de la valeur de ses actifs de couverture peut évoluer fortement d'un exercice à l'autre en fonction de changements d'hypothèses actuarielles et entraîner des écarts actuariels. Le

Groupe applique la méthodologie dite « du corridor » pour comptabiliser les écarts actuariels sur ces engagements. Cette méthode autorise à ne reconnaître, à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée résiduelle moyenne d'activité des membres du personnel, que la fraction des écarts actuariels qui excède la plus élevée des deux valeurs suivantes : 10 % de la valeur actualisée de l'obligation brute ou 10 % de la valeur de marché des actifs de couverture du régime à la fin de l'exercice précédent.

En date de première application, le Groupe a opté pour l'exception offerte par la norme IFRS 1 permettant de provisionner par prélèvement sur les capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2004 l'ensemble des écarts actuariels non encore amortis à cette date.

Les conséquences des modifications de régimes relatives aux services passés sont reconnues en résultat sur la durée d'acquisition complète des droits sur lesquels ont porté lesdites modifications.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements, du produit attendu des placements, de l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications de régimes, ainsi que des conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes.

## **1.h PAIEMENT A BASE D' ACTIONS**

BNP Paribas accorde aux salariés du Groupe BNP Paribas Personal Finance des plans d'options de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites.

L'interprétation IFRIC 11 prescrit de comptabiliser une charge représentative des paiements à base d'actions octroyés par le Groupe BNP Paribas à des membres du personnel de BNP Paribas Personal Finance dans les comptes consolidés du groupe BNP Paribas Personal Finance lorsque cette rémunération est réglée en actions BNP Paribas.

- Plans d'attribution d'options de souscription d'actions (stock options) et d'actions gratuites

La charge afférente aux plans attribués est étalée sur la période d'acquisition des droits dans la mesure où l'obtention de l'avantage est soumise à une condition de présence.

Cette charge, inscrite dans les frais de personnel, dont la contrepartie figure en capitaux propres, est calculée sur la base de la valeur globale du plan, déterminée à la date d'attribution par le Conseil d'administration du Groupe BNP Paribas.

En l'absence de marché pour ces instruments, des modèles financiers de valorisation prenant en compte le cas échéant les conditions de performance relative de l'action BNP Paribas sont utilisés. La charge totale du plan est déterminée en multipliant la valeur unitaire de l'option ou de l'action gratuite attribuée par le nombre estimé d'options ou d'actions gratuites acquises en fin de période d'acquisition des droits compte tenu des conditions de présence des bénéficiaires.

Seules les hypothèses relatives au départ des bénéficiaires et aux conditions de performance qui ne sont pas liées à la valeur du titre BNP Paribas font l'objet d'une réestimation au cours de la période d'acquisition des droits et donnent lieu à un réajustement de la charge.

## **1.i PROVISIONS DE PASSIF**

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers et aux engagements sociaux, concernent principalement les provisions pour restructuration, pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

## **1.j IMPOT COURANT ET DIFFERE**

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Des impôts différés sont comptabilisés lorsque existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception:

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsque existe un droit légal de compensation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des instruments dérivés désignés en couverture de résultats futurs, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.



## **1.k TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE**

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, CCP ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du groupe, y compris ceux relatifs aux immeubles de placement, aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et titres de créances négociables.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou coentreprises consolidées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors titres de créances négociables).

## **1.l UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS**

La préparation des Etats Financiers du Groupe exige des responsables des métiers et des fonctions la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des Etats Financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les Etats Financiers.

Ainsi est-ce en particulier le cas :

- des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit inhérents aux activités d'intermédiation bancaire ;
- du calcul de la valeur de marché des instruments financiers non cotés classés en « Actifs disponibles à la vente » ou en « Instruments financiers en valeur de marché par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes annexes aux Etats Financiers ;
- des dépréciations d'actifs financiers à revenu variable classés dans la catégorie « disponibles à la vente » ;
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- de la pertinence de la qualification de certaines couvertures de résultat par des instruments financiers dérivés et de la mesure de l'efficacité des stratégies de couverture ;
- de l'estimation de la valeur résiduelle des actifs faisant l'objet d'opérations de location-financement ou de location simple et plus généralement des actifs amortis déduction faite de leur valeur résiduelle estimée ;
- de la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

## 2. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DU PREMIER SEMESTRE 2010

### 2.a MARGE D'INTERETS

Le Groupe BNP Paribas Personal Finance présente sous les rubriques « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilés » la rémunération déterminée selon la méthode du taux d'intérêt effectif (intérêts, commissions et frais) des instruments financiers évalués au coût amorti, ainsi que la rémunération des instruments financiers en valeur de marché qui ne répondent pas à la définition d'un instrument dérivé. La variation de valeur calculée hors intérêts courus sur ces instruments financiers en valeur de marché par résultat est comptabilisée sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture de valeur de marché sont présentés avec les revenus des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques. De même, les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture économique des opérations désignées en valeur de marché par résultat sont rattachés aux rubriques qui enregistrent les intérêts de ces opérations.

En millions d'euros	1er semestre 2010			1er semestre 2009		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
<b>Opérations avec la clientèle</b>	2 875	(34)	2 841	2 867	(24)	2 843
Comptes et prêts / emprunts	2 841	(33)	2 809	2 831	(22)	2 809
Opérations de location-financement	34	(2)	32	36	(2)	34
<b>Opérations interbancaires</b>	228	(1 106)	(878)	249	(1 333)	(1 084)
Comptes et prêts / emprunts	228	(1 097)	(869)	249	(1 333)	(1 084)
Opérations de pensions	-	(8)	(8)	-	-	-
<b>Emprunts émis par le groupe</b>	-	(57)	(57)	-	(139)	(139)
<b>Instruments de couverture de résultats futurs</b>	104	(134)	(31)	91	(136)	(45)
<b>Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux</b>	(36)	-	(35)	(44)	4	(40)
<b>Portefeuille de transactions</b>	-	-	-	3	(4)	(1)
Titres à revenu fixe	-	-	-	3	-	3
Prêts / emprunts	-	-	-	-	(4)	(4)
<b>Actifs disponibles à la vente</b>	31	-	31	14	-	14
<b>Total des produits et charges d'intérêts ou assimilés</b>	<b>3 202</b>	<b>(1 331)</b>	<b>1 871</b>	<b>3 180</b>	<b>(1 632)</b>	<b>1 548</b>

## 2.b COMMISSIONS

Les produits et charges de commissions liés pour les premiers aux actifs financiers et pour les seconds aux passifs financiers qui ne sont pas évalués à la valeur de marché par résultat se sont élevés respectivement à 140 millions et 35 millions d'euros au premier semestre 2010 contre un produit de 112 millions d'euros et une charge de 27 millions d'euros au premier semestre 2009.

## 2.c PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES

En millions d'euros	1er semestre 2010			1er semestre 2009		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets des immobilisations en location simple	25	(22)	3	24	(21)	3
Autres produits	74	(33)	41	72	(29)	43
<b>Total net des produits et charges des autres activités</b>	<b>99</b>	<b>(55)</b>	<b>44</b>	<b>96</b>	<b>(50)</b>	<b>46</b>

## 2.d COUT DU RISQUE

Le coût du risque recouvre la charge des dépréciations constituées au titre du risque de crédit inhérent à l'activité d'intermédiation du Groupe.

- Coût du risque de la période

Coût du risque de la période en millions d'euros	1er semestre 2010	1er semestre 2009
Dotations nettes aux dépréciations	(906)	(814)
Récupérations sur créances amorties	31	37
Créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations	(110)	(97)
<b>Total du coût du risque de la période</b>	<b>(985)</b>	<b>(874)</b>

Coût du risque de la période par nature d'actifs en millions d'euros	1er semestre 2010	1er semestre 2009
Prêts et créances sur la clientèle	(982)	(876)
Autres actifs		1
Engagements par signature et divers	(3)	1
<b>Total du coût du risque de la période</b>	<b>(985)</b>	<b>(874)</b>

## 2.e GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS IMMOBILISES

Dans le poste gains ou pertes nets sur autres actifs immobilisés figurent les effets des cessions des activités immobilières de BNP Paribas Personal Finance en Italie (à BNL) et en Belgique (à Fortis Banque SA), et de la

filiale Monabanq au groupe Crédit Mutuel, ainsi que l'effet attendu de la cession de BNP Paribas Personal Finance Belgium à Apax Partners SA.

## 2.f IMPOT SUR LES BENEFICES

- Charge nette de l'impôt sur les bénéfices

En millions d'euros	1er semestre 2010	1er semestre 2009
Charge des impôts courants de la période	(144)	(155)
Produit net des impôts différés de la période	30	62
<b>Charge nette de l'impôt sur les bénéfices</b>	<b>(114)</b>	<b>(93)</b>

### 3. INFORMATIONS SECTORIELLES

Le groupe BNP Paribas Personal Finance se définit depuis sa création en 2008 avec le rapprochement du crédit à la consommation (Cetelem), du crédit immobilier (UCB et BNP Paribas Invest Immo) et du regroupement de crédits (MRC), comme un secteur unique d'activité correspondant au Métier de financement des particuliers, tous produits de crédits et tous canaux confondus.

En conséquence, il n'a pas été identifié de secteurs d'activité distincts dans les informations présentées ci après. Ces informations sont communiquées à titre de complément d'analyse de l'activité du Métier et de sa répartition par zone géographique.

#### - Produit net bancaire par zone géographique

En millions d'euros	1er semestre 2010	1er semestre 2009
France	1 198	1 183
Autres pays européens	1 000	730
Amériques	179	128
Autres pays	27	34
<b>Total Groupe</b>	<b>2 404</b>	<b>2 075</b>

#### - Coût du risque par zone géographique

En millions d'euros	1er semestre 2010	1er semestre 2009
France	(377)	(398)
Autres pays européens	(533)	(406)
Amériques	(79)	(59)
Autres pays	5	(11)
<b>Total Groupe</b>	<b>(985)</b>	<b>(874)</b>

## 4. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### 4.a EVOLUTION DU CAPITAL ET RESULTAT PAR ACTION

- Opérations réalisées sur le capital

Au 30 juin 2010, le capital de BNP Paribas Personal Finance est constitué de 64 746 568 actions de 7 euros de nominal entièrement libérées (64 746 568 actions au 30 juin 2009). Aucune nouvelle action n'a été émise au cours du premier semestre 2010.

- Preferred shares et Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (TSSDI)
- Preferred shares émises par les filiales étrangères du Groupe

Le sous-groupe LaSer-Cofinoga, consolidé par intégration proportionnelle, a procédé en 2003 et 2004 à trois émissions d'actions de préférence, sans échéance et sans droit de vote, par l'intermédiaire de structures dédiées de droit anglais contrôlées de façon exclusive par ce sous-groupe. Les actions donnent droit pendant 10 ans à un dividende prioritaire non cumulatif, à taux fixe pour celles émises en 2003 ou indexé pour celles émises en 2004. A l'issue de cette période de 10 ans, les actions pourront être remboursées au pair à l'initiative de l'émetteur à chaque fin de trimestre anniversaire du coupon, la rémunération de l'émission réalisée en 2003 devenant alors indexée sur l'Euribor.

#### Actions de préférence émises par les filiales du Groupe

Emetteur	Date d'émission	Devise	Montant	Taux et durée avant la première date de call		Taux après la première date de call
Cofinoga Funding I LP	mars 2003	EUR	100 millions <sup>(1)</sup>	6,820%	10 ans	Euribor 3 mois + 3,75%
Cofinoga Funding II LP	janvier et mai 2004	EUR	80 millions <sup>(1)</sup>	TEC 10 <sup>(2)</sup> + 1,35%	10 ans	TEC 10 <sup>(2)</sup> + 1,35%

(1) Avant application du pourcentage d'intégration proportionnelle.

(2) TEC 10 est l'indice quotidien des rendements des emprunts d'Etat à long terme correspondant au taux de rendement actuariel d'une obligation du Trésor fictive dont la durée serait de dix ans.

Les capitaux souscrits par le biais de ces émissions ainsi que la rémunération versée aux porteurs des titres correspondants sont repris dans la rubrique « Intérêts minoritaires » au bilan.

## 4.b PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre		Méthode	% contrôle	% intérêt
<b>Société consolidante</b>						
BNP Paribas Personal Finance	France			IG	100,00%	100,00%
<b>Sociétés consolidées</b>						
Axa Banque Financement	France			ME	35,00%	35,00%
Banco BGN SA	Brésil			IG	100,00%	100,00%
Banco BNP Paribas Personal Finance SA (ex Banco Cetelem Portugal)	Portugal			IG	100,00%	100,00%
Banco Cetelem Argentina	Argentine			IG	100,00%	100,00%
Banco Cetelem SA	Espagne			IG	100,00%	100,00%
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Crédit Conso	Maroc			IP	49,00%	39,23%
BGN Holding Financeira Limitada	Brésil	30/06/2010	Fusion	IG	100,00%	100,00%
Bieffe 5 SPA	Italie	30/06/2010		IG	100,00%	75,00%
		31/12/2009	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	75,00%
		30/06/2009		IP	50,00%	50,00%
BNP Paribas Personal Finance EAD	Bulgarie			IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Personal Finance Belgium	Belgique			IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Personal Finance Pays-Bas (ex UCB Hypotheken)	Pays-Bas			IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Personal Finance SA de CV	Mexique			IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Personal Finance SPA	Italie	30/06/2010	Cession			
		30/06/2009		IG	51,00%	51,00%
Cafineo	France	30/06/2010		IG	50,99%	50,78%
		30/06/2009	Franchissement de seuils	IG	50,99%	50,78%
Carrefour Promotora de Vendas e Participacoes (CPVP) Limitada (ex Carrefour Administration Cartos de Creditos - CACC)	Brésil			ME	40,00%	40,00%
Cetelem Algérie	Algérie			IG	100,00%	100,00%
Cetelem America	Brésil			IG	100,00%	100,00%
Cetelem Asia	Hong-Kong			IG	100,00%	100,00%
Cetelem Bank SA (Palier Laser)	Pologne	30/06/2010	Fusion			
		30/06/2009	Cession partielle	IP	50,00%	50,00%
Cetelem Benelux BV	Pays-Bas			IG	100,00%	100,00%
Cetelem Brésil	Brésil			IG	100,00%	100,00%
Cetelem Holding Participações Limitada	Brésil	30/06/2010	Fusion			
		30/06/2009		IG	100,00%	100,00%
Cetelem CR	République Tchèque			IG	100,00%	100,00%
Cetelem IFN SA	Roumanie			IG	100,00%	100,00%
Cetelem Latin America Holding Participações Limitada	Brésil	30/06/2010		IG	100,00%	100,00%
		31/12/2009	Création	IG	100,00%	100,00%
Cetelem Maroc	Maroc			IG	80,05%	80,05%
Cetelem Polska Expansion SA (Palier Laser)	Pologne	30/06/2010		IP	50,00%	50,00%
		30/06/2009	Cession partielle	IP	50,00%	50,00%
Cetelem Processing Services (Shanghai) Limited	Chine			IG	100,00%	100,00%
Cetelem Serviços Limitada	Brésil			ME	100,00%	100,00%
Cetelem Servicios SA de CV	Mexique	30/06/2010		IG	100,00%	100,00%
		30/06/2009	Franchissement de seuils	IG	99,00%	99,00%
Cetelem Slovensko	Slovaquie			IG	100,00%	100,00%
Cetelem Thaïlande	Thaïlande			IG	100,00%	100,00%

1 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre		Méthode	% contrôle	% intérêt
Cofica Bail	France			IG	100,00%	100,00%
Coliparc SNC	France			IP	49,00%	49,00%
Coliplan	France			IG	99,99%	99,99%
Commerz Finanz GmbH (ex Dresdner-Cetelem Kreditbank)	Allemagne			IG	50,10%	50,10%
Compagnie Médicale de financement de Voitures et matériels - CMV Médiforce	France			IG	80,00%	80,00%
Credial Italie SPA	Italie	30/06/2009	Fusion			
Credifin Banco SA	Portugal	30/06/2010	Fusion			
		30/06/2009	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	100,00%
Credirama SPA	Italie	30/06/2010		IG	51,00%	38,25%
		31/12/2009	Acquisition complémentaire	IG	51,00%	38,25%
		30/06/2009		IP	50,00%	25,50%
Credisson Holding Limited	Chypre			IG	100,00%	100,00%
Crédit Moderne Antilles Guyane	France			IG	100,00%	100,00%
Crédit Moderne Océan Indien	France			IG	97,81%	97,81%
Direct Services	Bulgarie			IG	100,00%	100,00%
Effico Iberia	Espagne			IG	100,00%	100,00%
Effico Portugal	Portugal			ME	100,00%	100,00%
Effico (ex Effico Soreco)	France			IG	99,96%	99,96%
Eurocredito	Espagne			IG	100,00%	100,00%
Facet	France			IG	100,00%	100,00%
Fideicomiso Financiero Cetelem 1	Argentine	30/06/2010		IG	100,00%	100,00%
		31/12/2009	Création	IG	100,00%	100,00%
Fidem	France			IG	51,00%	51,00%
Fidexis	Belgique	30/06/2009	Fusion			
Fimestic Expansion SA	Espagne			IG	100,00%	100,00%
Findomestic Banca SPA	Italie	30/06/2010		IG	75,00%	75,00%
		31/12/2009	Acquisition complémentaire	IG	75,00%	75,00%
		30/06/2009		IP	50,00%	50,00%
Findomestic Banka a.d	Serbie	30/06/2010		IG	100,00%	75,00%
		31/12/2009	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	75,00%
		30/06/2009		IP	50,00%	50,00%
KBC Pinto Systems	Belgique			ME	39,99%	39,99%
LaSer - Cofinoga (Groupe)	France			IP	50,00%	50,00%
Loisirs Finance	France			IG	51,00%	51,00%
Magyar Cetelem	Hongrie			IG	100,00%	100,00%
Monabanq	France	30/06/2010	Cession			
		30/06/2009		ME	34,00%	34,00%
Natixis Financement	France			ME	33,00%	33,00%
Norrskan Finance	France			IG	51,00%	51,00%
Prestacomer SA de CV	Mexique	30/06/2010		IG	100,00%	100,00%
		30/06/2009	Franchissement de seuils	IG	100,00%	100,00%
Projeo	France			IG	51,00%	51,00%
SA Domofinance	France	30/06/2010		IG	55,00%	55,00%
		31/12/2009	Prise de contrôle	IG	55,00%	55,00%
		30/06/2009		IP	55,00%	55,00%
SAS Prêts et Services	France			IG	99,00%	99,00%
Servicios Financieros Carrefour EFC	Espagne			ME	37,28%	39,94%
SGPS Cofinoga Portugal	Portugal	30/06/2010	Fusion			
		30/06/2009	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	100,00%
Société de Paiement Pass	France			ME	39,17%	39,17%
Submarino Finance Promotora de Crédito Limitada	Bésil			IP	50,00%	50,00%
Sundaram Home Finance Limited	Inde			IP	49,90%	49,90%
UCB Ingatlanhitel RT	Hongrie			IG	100,00%	100,00%

1 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.



Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre		Méthode	% contrôle	% intérêt
UCB Suisse	Suisse			IG	100,00%	100,00%
Union de Creditos Inmobiliarios - UCI (Groupe)	Espagne			IP	40,00%	40,00%
<b>Fonds Communs de Créances</b>						
European Mortgage Finance IT-2008-1 SRL	Italie	30/06/2010	Cession			
		30/06/2009		IG		
FCC Retail ABS Finance - Noria 2005	France	30/06/2010	Liquidation			
		30/06/2009		IG		
FCC Retail ABS Finance - Noria 2008	France			IG		
FCC Retail ABS Finance - Noria 2009	France	31/12/2009	Création	IG		
FCC Domos 2008	France			IG		
FCC Master Domos	France			IG		
FCC Master Domos 5	France			IG		
FCC U.C.I 5-17	Espagne			IP		
FCC U.C.I 18	Espagne			IP		
FCC U.C.I 19	Espagne	30/06/2009	Création	IP		
Fundo de Investimento EM Direitos Creditorios BGN Life	Brésil			IG		
Fundo de Investimento EM Direitos Creditorios BGN Premium	Brésil			IG		
UCB Service SRL	Italie	30/06/2010	Cession			
Viola Finanza SRL (ex FCC Master Dolphin)	Italie	30/06/2010		IG		
		31/12/2009	Acquisition complémentaire	IG		
		30/06/2009		IP		

1 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.

## 4.c REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

- Regroupements d'entreprises réalisés en 2009.

Entreprise acquise	Pays	Pourcentage acquis	en millions d'euros						
			Prix d'acquisition	Ecart d'acquisition	Impact sur la trésorerie	Chiffres clé du bilan à la date d'acquisition			
						Actif	Passif		
Credifin Banco SA	Portugal	50%	148 <sup>(2)</sup>	93 <sup>(2)</sup>	(146) <sup>(2)</sup>	Prêts à la clientèle	597	Dettes envers les établissements de crédit <sup>(1)</sup>	526
Findomestic	Italie	25%	517 <sup>(2)</sup>	349 <sup>(2)</sup>	(404) <sup>(2)</sup>	Prêts à la clientèle	10 421	Dettes envers les établissements de crédit	8 502
								Dettes représentées par un titre	961
								Dettes subordonnées	152

(1) Dette essentiellement souscrite par BNP Paribas SA

(2) Donnée correspondant à la part complémentaire acquise

### - Credifin Banco SA

Fin mai 2009, dans le cadre de l'opération Alliance, Banco Cetelem Portugal a acquis auprès du groupe LaSer la totalité des actions de la société Credifin Banco SA, conduisant ainsi à sa prise de contrôle par le Groupe BNP Paribas Personal Finance. Credifin Banco S.A. a été consolidée par intégration globale à compter de cette date. Sa contribution au résultat net de BNP Paribas Personal Finance n'est pas significative sur le premier semestre 2009.

### - Findomestic

Le 10 décembre 2009, après l'autorisation reçue de la Banque d'Italie, BNP Paribas Personal Finance, filiale de BNP Paribas, a pris le contrôle de la société Findomestic en acquérant 25% d'actions qui sont venues s'ajouter aux 50% déjà détenues. A compter de cette date, Findomestic est consolidée par intégration globale.

La contribution de Findomestic et de ses filiales au compte de résultat de BNP Paribas Personal Finance aurait représenté 756 millions de produit net bancaire et 85 millions de résultat net avant impôt au titre de l'exercice 2009, si l'acquisition avait eu lieu au 1er janvier 2009.

# **BNP Paribas Personal Finance**

Société Anonyme

1, boulevard Haussmann  
75009 Paris

---

## **Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'information financière semestrielle 2010**

## **BNP Paribas Personal Finance**

Société Anonyme  
1, boulevard Haussmann  
75009 Paris

---

### **Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'information financière semestrielle 2010**

---

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale et en application de l'article L.451-1-2. III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés du Groupe BNP Paribas Personal Finance, relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2010, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration, dans le contexte de conditions de marché et d'un environnement économique dégradés, qui se sont poursuivis au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2010. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

#### **I. CONCLUSIONS SUR LES COMPTES**

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

## **II. VERIFICATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Fait à Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 30 août 2010

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

DELOITTE & ASSOCIES

Guillaume POTEL

Anne VEAUTE

Sylvie BOURGUIGNON

## **ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL**

Dûment habilité par délégation de M. Thierry LABORDE, Directeur Général de BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE, en date du 8 septembre 2008, complétée en date du 20 avril 2009, j'atteste, à ma connaissance, que les comptes pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Levallois

Le 27 août 2010

Vincent BERNARD

Directeur Financier